

DELIBERATION N° 86/09-10 - ACQUISITION TERRAIN Mme SCHMITT

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition du terrain de Madame SCHMITT, cadastré section AC N° 30, lieudit "le Saussi", d'une contenance de 4 a 30 ca.

La Commune propose à l'intéressée d'échanger sa parcelle contre une partie de la parcelle communale cadastrée section AB 150, lieudit "Le Village" pour une surface de 6 ares et dont les limites seront décidées dans le plan cadastral de l'acte régularisant la transaction. La parcelle proposée jouxte la parcelle de Mme SCHMITT cadastrée section AB N° 149, lieudit "Le Village" et une bande de 5 mètres de large située le long de la voie de chemin de fer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié enregistrant la transaction,
- de budgétiser les sommes nécessaires au règlement des frais d'actes afférents.